

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2007015

Signataire : PG/CF

OBJET : Convention avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances dans le cadre du projet de promotion du bien-être psychique du jeune enfant au quartier Paul Bert à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années, à travers les activités d'atelier santé ville du service communal d'hygiène et de santé, des actions de prévention et d'accès aux soins,

Vu le programme de promotion du bien-être psychique du jeune enfant du quartier Paul Bert confronté à la précarité,

Vu le projet de convention entre l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et la commune d'Aubervilliers pour la réalisation de ce programme en 2007,

Considérant que la ville sollicite pour ce programme une subvention auprès de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité,

Considérant que l'ACSE apporte un soutien financier à hauteur de 45 000 € pour cette action au titre de l'année 2007,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Autorise Monsieur le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances une subvention d'un montant de 45.000 € dans le cadre de l'action de promotion du bien-être psychique du jeune enfant du quartier Paul Bert confronté à la précarité, et à signer la convention correspondante.

Le Maire